

Normes d'obtention du certificat de maturité

- Pas plus de quatre notes inférieures à 4.0
- La somme des écarts négatifs à 4.0 doit être doublement compensée par les écarts positifs.
- Un total de 16 est requis pour les disciplines suivantes : français, maths, OS et la moyenne des L2 et L3

La note de maturité est la moyenne entre la note d'année (au dixième) et la note d'examen (moyenne de l'oral et l'écrit au dixième). La note de maturité est arrondie à la demi-bonne.

En cas d'absence justifiée à un examen, celui-ci sera rattrapé au mois d'août, la semaine avant la rentrée scolaire.

Absentéisme

Au-delà de **10 heures d'absences injustifiées**, le responsable de groupe signale le cas au doyen. Une procédure d'exclusion des examens est alors ouverte.

Travail de maturité

Le travail de maturité doit être rendu impérativement dans les délais indiqués. Tout retard est pénalisé et après 24h, il est annulé. Tout TM annulé est refait l'année suivante et l'obtention de la maturité est suspendue jusqu'à son évaluation.

Contrat d'étude indépendante

Les CEI doivent être validés par le doyen responsable. Une entrée en matière n'est possible qu'avec un CEI dûment rempli par l'enseignant de branche et l'élève, et seulement après qu'une première évaluation significative ait été effectuée (dont une copie sera remise avec le CEI) et au plus tard jusqu'aux vacances d'octobre.

Attention : aucun contrat ne sera renouvelé durant le dernier semestre de la 4^e année.

2025-2026

Vademecum

4^e année Collège

Votre secrétariat de rattachement est le **secrétariat de la Tour A**.

Il se compose d'une secrétaire Mme **Chantal AMIET-VALLET** et de 2 apprentis.

Votre responsable de direction est M. **Julien BERGER** (4^e)

Au besoin, vous pouvez également vous adresser à

Mme **Ilaria SEGONI** (2^e)

L'équipe du secrétariat, la doyenne et le doyen se réjouissent de collaborer avec vous pendant cette année scolaire !

Demande de congé

Les demandes de congé sont à adresser au doyen responsable, par courrier, **au moins 2 semaines avant l'absence**. La demande doit être justifiée et signée. En cas d'acceptation, les maîtres concernés recevront une copie pour information.

Gestion des absences et épreuves à refaire

Toute absence doit être justifiée dès le retour en classe, via le formulaire d'absence. Les absences ne peuvent pas être excusées "en bloc" à la réception du relevé.

En cas d'absence à une évaluation :

- un certificat médical peut être exigé,
- l'élève a 2 semaines depuis son retour en classe pour effectuer les démarches pour refaire l'évaluation au moyen de l'enveloppe ad hoc. Passé ce délai, la note de 1.0 sera validée.

Attention : l'élève n'a le droit de refaire une épreuve le samedi matin que **deux fois**. Dès la 3^e fois, l'autorisation sera donnée par le doyen et ce dans des cas exceptionnels.

Sanctions disciplinaires

Lorsque les remarques administratives sont trop nombreuses (oublis, devoirs non faits, renvois disciplinaires, etc.) l'élève sera convoqué à une première consigne de 2 ou 4 heures. En cas de récidive, le responsable de groupe signale le cas au doyen qui recevra l'élève pour lui signifier un minimum d'un jour de renvoi des cours.

« Apprendre sans réfléchir est vain. Réfléchir sans avoir appris est dangereux. »

Confucius

Bilan périodique

Le responsable de groupe rencontre le doyen référent environ toutes les 6 semaines afin d'effectuer un bref bilan de la classe et des cas individuels.

Épreuves regroupées

Les épreuves regroupées ont lieu aux mois de décembre et de mai.

En cas d'absence justifiée à une épreuve regroupée au mois de mai, celle-ci sera refaite au mois d'août, la semaine avant la rentrée scolaire. L'obtention de la maturité est suspendue en attendant.

CEC André-Chavanne
Avenue Trembley 14
1209 Genève

Secrétariat

Mme Chantal AMIET-VALLET
+41 22 388 37 40
chantal.amiet-vallet@etat.ge.ch

Responsables direction

Mme Ilaria SEGONI, doyenne
+41 22 388 37 44
ilaria.segoni@edu.ge.ch

M. Julien BERGER, doyen
+41 22 388 37 43
julien.berger@edu.ge.ch